

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Sainte-Foy-lès-Lyon (69110)

Réponses de Véronique Sarselli, au nom de la liste « "Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau- Centre »

— le 26/02/2020 à 12:32 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le comité vélo pourra être intégré au sein d'une commission modes doux/cadre de vie de la ville et doit être le lieu d'un dialogue entre les associations, l'équipe municipale et les services voirie.

Le référent existe déjà en la personne de Monsieur Bavozet.

Nous proposons une commission spécialisée "mode doux" comme à Oullins.

Nous révoquerons l'article 6 du règlement intérieur afin de réformer les commissions municipales.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : commerces, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, parcs publics.

Il s'agit :

1) *d'assurer une continuité de voies cyclables en particulier sur des axes fréquentés, notamment : rue Chatelain, avenues du 11 Novembre et Jarrosson, avenue Foch, boulevard des Provinces, rue de Chavril, avenue De Gaulle, chemin des Fonts, chemin de Montraj. La création de voies réservées pour les vélos peut nécessiter la suppression de places de stationnement automobile, compétence de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.*

2) *d'aménager une voie verte praticable en vélo dans le secteur du Plan du Loup (hôpital/stade/collège)*

3) *d'aménager les principaux carrefours "points noirs" identifiés par les répondants au Baromètre des Villes cyclables 2019 pour protéger correctement les cyclistes lors de leur traversée : Chatelain/chemin des Fonts, Baron du Marais/Croix-Pivort, Valioud/Foch, Foch/Ricard (entrée parc Bourrat)*

4) *de faire connaître ces itinéraires grâce à des panneaux de direction bien visibles à chaque carrefour.*

Qui serait contre ? Nous sommes évidemment pour un cohérence de service et pour une augmentation du réseau. La connexion avec les communes limitrophes est à ce titre fondamentale. Je pense notamment aux accès pour descendre à Lyon. Un travail en partenariat avec la Métropole.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines permettant de rejoindre facilement, depuis Sainte-Foy : Francheville par le chemin des Razes et la rue du commandant Charcot, La Mulatière par le chemin de la Croix-Pivort, Lyon par la rue Clemenceau, l'avenue Valioud et le chemin de Fontanières, ainsi qu'Oullins avec l'avenue de l'aqueduc de Beaunant.

Ces itinéraires doivent être bien indiqués et eux-mêmes connectés à un réseau express vélo métropolitain. La spécificité de Sainte-Foy est la contrainte des dénivelées entre notre colline et le reste de l'agglomération. La réalisation d'aménagements pour protéger les cyclistes est indispensable en particulier dans le sens de la montée et aussi dans le sens de la descente dans certaines situations. Des études méritent d'être réalisées pour permettre aux cyclistes ne disposant pas de vélos à assistance électrique de remonter en utilisant des transports en commun existants ou projetés (bus, funiculaire, métro, transport par câble).

Qui serait contre ? Nous sommes évidemment pour un cohérence de service et pour une augmentation du réseau. La connexion avec les communes limitrophes est à ce titre fondamentale. Je pense notamment aux accès pour descendre à Lyon. Un travail en partenariat avec la Métropole.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Modifier le plan de circulation des rues du centre-bourg, à l'intérieur de l'avenue Foch, du boulevard Baron du Marais et du chemin de Montray, afin d'éviter le transit des automobiles dans ces rues étroites, et ainsi apaiser la circulation au bénéfice des cyclistes et des piétons (une solution détaillée réfléchie par des adhérents de La Ville à Vélo est disponible). *Plus généralement, repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées, avec pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.*

Nous l'avons proposé lors de la réunion publique du centre où la Ville à vélo était présente. La rénovation du plan de circulation sera fait en concertation.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse en intégrant le territoire de Sainte-Foy-lès-Lyon à la ZFE déjà mise en place (qui inclut Lyon 5).

L'activation de la ZFE ne doit pas avoir pour conséquence une augmentation du trafic automobile de transit qui nuirait à l'apaisement de la circulation dans Sainte-Foy.

Le projet de zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon a fait l'objet d'une double consultation auprès des acteurs économiques d'une part et des municipalités métropolitaines d'autre part. Une conférence métropolitaine des maires ont été organisées fin 2017 et courant 2018. Cette décision n'est pas dans les mains de la Ville et doit forcément être faite en coordination avec la Mulatière.

Nous sommes pour la ZFE. Rien de nouveau. Le Conseil Municipal de Sainte-Foy est favorable et l'a explicitement souligné par une délibération le 04/10/2018. C'est aujourd'hui dans les mains de la Métropole... Le diagnostic métropolitain n'ayant pas considéré notre ville comme "exposée". Lors du CM, j'ai précisé qu' "émettre un avis favorable me semble être dans une logique de santé publique. C'est une action qui est nécessaire mais pas suffisante. Je pense qu'à l'échelle du nombre d'habitants de la Métropole, il va falloir se poser la question sur les circulations, les transports et le plan de déplacements urbains. "

Action n°6 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Des aménagements oui. Une généralisation non. Je ne pense pas ce dispositif pertinent pour l'ensemble de notre territoire.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La mise en place récente de cédez-le-passage cycliste aux feux va dans le bon sens. Le sas vélo (permettant au cycliste de se positionner, mieux visible, devant les autres véhicules arrêtés au feu, pour gérer la traversée du carrefour en sécurité) est indispensable pour les compléter.

Par ailleurs, la configuration de la voirie impose parfois des détours coûteux aux cyclistes, d'autant plus avec les contraintes du relief. Or de nombreux sens uniques existent, notamment en zones 30, et selon la loi doivent être en double-sens cyclable. Le passage généralisé des sens uniques en double-sens cyclables doit donc être réalisé.

Nous allons poursuivre les engagements et le travail en ce sens.

Action n°8 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. La circulation des véhicules motorisés doit être interdite pendant 30 minutes le matin et le soir dans la rue du Neyrard, classée en zone de rencontre mais qui voit de nombreux véhicules l'emprunter aux heures où justement la circulation des piétons et des cyclistes est la plus forte.

Nous allons renforcer la présence humaine à proximité des écoles. Plan "100m 100% sécu"

Action n°9 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement dans chaque pôle attractif de la ville, notamment : Chavril/Saint-Luc, le Bourg, Chatelain/11-novembre, la Gravière.

C'est dans notre Plan Vélo.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Leurs emplacements doivent être réfléchis pour être effectivement utiles aux cyclistes et généralisés également au niveau des équipements sportifs et culturels.

C'est dans notre Plan Vélo. Leurs emplacements doivent être réfléchis pour être effectivement utiles aux cyclistes et généralisés également au niveau des équipements sportifs et culturels.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Une étude devra être menée pour identifier les besoins dans certains quartiers dans lesquels les habitants ou les entreprises ne disposeraient pas de locaux pour stationner les vélos à l'abri et en sécurité.

Ces dispositifs sont pertinents dans un tissu urbain dense et ancien comme celui du Bourg par exemple.

La pratique du vélo n'est aujourd'hui pas assez forte pour investir dans ce type d'infrastructures onéreuses. Nous favoriserons le stationnement mais pas avec des vélobox.

La réflexion pourra se faire durant le mandat en fonction du besoin.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Ces locaux pour mettre à l'abri les vélos des personnels comme des usagers doivent être généralisés dans l'ensemble des établissements. Le programme Alvéole permet de financer ces équipements.

Ils existent déjà dans des espaces publics municipaux. Nous favoriserons le stationnement.

Action n°13 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette mesure permet de sécuriser les passages piétons en augmentant leur visibilité de la part des véhicules, tout en dégagant des espaces pour installer des arceaux vélo à proximité des équipements publics et des commerces.

Très bonne idée. Nous adapterons en fonction des besoins et des nécessités de sécurisation de voirie. (Centre)

Action n°14 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide proposée par la municipalité en 2019 mérite d'être reconduite en incitant notamment les familles modestes et les entrepreneurs à s'en emparer, en augmentant son montant tout en cherchant à éviter l'effet d'aubaine. Par exemple, d'autres territoires proposent des primes de 500 euros (Paris, Corse,...).

Nous avons été l'une des premières communes de la Métropole à voter pour une subvention à l'acquisition de 100 euros. Subvention sans condition de ressource qui s'additionne à l'aide de 100 euros de la Métropole. Les vélo-cargo sont déjà éligible à ce dispositif et nous le reconduisons.

Toutefois, pour des questions de réalisme budgétaire nous ne sommes pas favorables à une subvention de 500 euros.

La massification et la popularité de ce nouveau mode de transport conduit mécaniquement à une baisse des prix de ce matériel. La loi de l'offre et de la demande est (aussi) au service des modes doux.

Action n°15 : je ne m'engage pas

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

C'est le rôle des véloVs et des acteurs économiques privés. Nous n'avons pas la main sur la tarification métropolitaine et sur le marché privé.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Oui nous proposons également des permis piétons.

Action n°17 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous renforcerons ce qui est déjà en place depuis 2014.

Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est déjà le cas de nombre d'élus. Catherine Moussa, Benjamin Vincent B, Célia Goubet, Alain Bavozet... sont des cyclistes quotidiens

Action n°19 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Oui, nous avons une réflexion pour la police municipale dans nos parcs. Toutefois nous ne sommes pas pour étendre cet outil aux autres services pour des questions soit de normes soit d'efficacité. Pour les espaces verts, Sainte-Foy possède 632 ha de zone verte et plusieurs grands parcs publics .. il faut être réaliste sur les besoins du CTM.

La ville à déjà un vélo électrique pour les usages de transports simples.

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

C'est déjà le cas dans la politique RH de la ville.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture". Elle doit permettre aux Fidésiens de découvrir les autres possibilités de se déplacer au quotidien. L'objectif du Plan Vélo proposé par les associations est de convertir au vélo la moitié des trajets de proximité effectués à l'heure actuelle en voiture.

Plus généralement, l'action publique devra chercher à offrir aux Fidésiennes et Fidésiens une alternative sûre à l'usage de la voiture pour les déplacements quotidiens, pas seulement pour les trajets domicile-travail, et incluant les personnes âgées et les enfants. Les objectifs étant de rendre la ville plus agréable (moins de bruit, moins de pollution, amélioration du sentiment de sécurité dans les rues), de favoriser la santé des habitants et d'économiser l'argent public et privé (diminution des coûts d'entretien de la voirie, réduction du nombre de voitures par foyer donc diminution du nombre de véhicules stationnés sur l'espace public).

Si c'est de l'incitatif nous sommes favorables. Mais rien de réglementaire.

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable, ainsi que la vitesse excessive des véhicules et le non-respect des priorités vis-à-vis des plus vulnérables, cela afin d'apaiser les déplacements de tous.

Pour être efficace, il faudra annoncer cette verbalisation et communiquer sur le nombre d'infractions sanctionnées.

Nous avons déjà une politique répressive en ce sens. Nous poursuivrons.

Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

C'est déjà fait. Nous poursuivrons.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e